



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE PEZENAS - AGDE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le 21 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Foyer Rural de Nézignan l'Evêque, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 15/10/2020

Affichage de la convocation : 15/10/2020

Présents : Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Lucette ALBERTO, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Stéphanie BARRAU, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Patrick CATHALA, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Pierre ALAUX, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Georges LOPEZ, Ghislain TOURREAU, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Alain MAISONNEUVE, Martine VIBAREL, Séverine LOZANO, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Marie-Laure LLEDOS, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Françoise QUEUX, Daniel RENAUD, Rachel SACCUCCI, André BOUDET, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Gérard MARTINEZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Excusés : Gérard ALLARD, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Caroline LEVANNIER, Laurence MABELLY, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Jean-René PENAS, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Président demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de l'enseignant Samuel PATY.

Le Comité Syndical a désigné comme secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de procéder au vote à main levée pour l'ensemble des questions.

Procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 31 août 2020

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal à l'unanimité.

Le Président procède à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour de la présente séance, telles que ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

1/ Validation des feuilles de route des élus du Comité Exécutif

Inscrits : 104
Votants : 65
Blancs et nuls : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide les feuilles de route des élus du Comité Exécutif organisées en 3 pôles de compétences :
Gestion et fonctionnement, Equipements et développement, Relations aux usagers.

2/ Règlement intérieur

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur préalablement transmis à chaque conseiller syndical.

3/ Schéma organisationnel des services

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 0

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le nouveau schéma organisationnel des services.

4/ Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2019

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2019, tel que présenté.

5/ Société d'Economie Mixte de Production Energétique renouvelable (SEMPER) : rapport d'activités 2019

Le Comité Syndical prend acte du rapport d'activités 2019 de la SEMPER, tel que présenté.

6/ Rémunération du représentant du SICTOM à la SEMPER

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 1

Le Comité Syndical, à la majorité, a approuvé la rémunération du représentant du SICTOM à la SEMPER à hauteur de 400 euros net par mois sur 12 mois.

7/ Société Publique Locale OEKOMED rapport d'activités 2019

Le Comité Syndical prend acte du rapport d'activités 2019 de la SPL OEKOMED, tel que présenté.

8/ Lancement de consultations sous la forme d'appel d'offres ouvert

- **Fourniture et livraison de gasoil sur le site des Amandiers à Pézenas**

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 0

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à lancer la consultation en appel d'offres ouvert pour la fourniture et livraison de gasoil sur le site des Amandiers à Pézenas, et dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

- **Fourniture de bacs et accessoires afférents ainsi que de composteurs**

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 0

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à lancer la consultation en appel d'offres ouvert pour la fourniture de bacs et accessoires afférents ainsi que de composteurs, et dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

- **Acquisition de bennes de déchèteries**

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 0

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à lancer la consultation en appel d'offres ouvert pour l'acquisition de bennes de déchèteries, et dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

9/ Convention de mise à disposition de locaux du SICTOM (garage situé villa Gallégo pour l'Association La Diane Piscénoise)

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 1

Le Comité Syndical autorise, à la majorité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux du SICTOM (garage situé villa Gallégo pour l'Association La Diane Piscénoise), et à signer tout document relatif à la convention telle que présentée.

10/ Convention avec le Syndicat Centre Hérault – Mutualisation de moyens matériels et techniques pour la valorisation des déchets de polystyrène

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Syndicat Centre Hérault - Mutualisation de moyens matériels et techniques pour la valorisation des déchets de polystyrène et à signer tout document relatif à la convention telle que présentée.

11/ Tableau des effectifs

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

12/ Mission accessoire confiée à un agent d'une collectivité extérieure

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise la mission accessoire confiée à un agent d'une collectivité extérieure à compter du 1^{er} novembre 2020.

13/ Décisions prises par le Président du SICTOM Pézenas-Agde

Inscrits : 104
Votants : 66
Abstention : 0

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte du compte rendu des décisions sus exposées.

L'ordre du jour étant clos, le Président informe les membres de l'Assemblée qu'en fonction des contraintes et des consignes sanitaires, le prochain Comité Syndical se tiendra le 8 décembre 2020 à la salle polyvalente de CASTELNAU DE GUERS.

La séance est levée à 19h45.

Le procès-verbal de la séance sera consultable sur le site et au secrétariat général du SICTOM.

Vu le Président, le